



1 Avenue Philippe LEBON 64140 LONS
tel : 09.72.60.56.66 Mail : pasdetirduvertgalant@gmail.com Site web : tirvertgalant.com

Saison 2020-21 BULLETIN n° 1 - 14 MAI 2021

SOMMAIRE

- Introduction
- Mot du Président sortant
- Mot du Président par intérim
- Permanences secrétariat
- Réduction sur licences Jeunes 2021-22

Le 20 avril 21 notre **Président**, Denis Adass a remis sa démission. Cyrille Frayer (vice-président) a été élu **président par intérim** par le bureau directeur du club le 24 avril. Cet intérim prendra fin à la prochaine assemblée générale ordinaire de début de saison 2021-22 lors de laquelle un nouveau bureau sera élu.

Le point clef du moment est la **réouverture du stand le 14JUN21** (sauf contrordre covidesque) et la reprise de la pratique de notre sport loisir.

POINT DE VUE DU PRÉSIDENT SORTANT

Denis Adass, Président sortant, a expliqué par lettre les raisons de sa démission.

L'équité exige de les communiquer sans occulter les aspects financiers à la source du désaccord. Cependant, si la substance a été conservée, les éléments jugés susceptibles d'altérer la sérénité collective ont été filtrés. Ces éléments restent accessibles aux adhérents mais hors diffusion publique. Le président par intérim assume la responsabilité de ce filtrage.

En septembre 2020, lors de l'assemblée générale (AG) du club, le Président n'a pas souhaité se représenter. Denis Adass, Vice-président depuis 4 ans, a alors été élu Président.

Une convention permettait alors au club d'occuper à certaines heures le stand, propriété de la SCI Alpine. Certaines forces de l'ordre étaient parallèlement utilisatrices du stand, le club supportant l'entretien des installations. Le loyer mensuel du club a augmenté de 20% à l'issue de l'AG.

Le Président Denis Adass et les membres du bureau ont souhaité clarifier la situation en obtenant un bail. Un compromis verbal envisageait, contre un loyer mensuel majoré de 50%, d'augmenter le volume horaire du club, d'avoir une complète autonomie sur l'occupation des locaux, de gérer et encaisser les loyers des forces de l'ordre. Cependant, lors de la rédaction du bail, la somme convenue verbalement a été augmentée de 20% de taxes. L'augmentation totale du loyer, par rapport à celui de début septembre, atteint donc 125%. Le bail engageant le club pour 3 ans au minimum, la situation financière du club a paru délicate, voire dangereuse au Président, sachant que la pérennité des conventions avec les forces de l'ordre n'est pas garantie.

Le bureau directeur du club a néanmoins décidé de valider ce bail. Le Président, étant contre, a remis sa démission actée le 20 avril 2021. Il regrette que les aspects financiers aient éclipsé les aspects associatifs et souhaite bon courage au futur Président ainsi qu'aux membres du bureau.

LE MOT DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM

Je remercie Denis Adass pour le travail accompli et son esprit sportif.

Le club traverse une phase transitoire importante avec, simultanément, une **reprise imminente des activités sportives** (assouplissement des mesures anti-covid) et une **adaptation des conditions d'utilisation du stand** liées au bail qui vient d'être signé.

Réouverture du club : Cette reprise sportive sera pilotée par Charles notre vice-président. Dès l'autorisation d'ouverture, tous les **créneaux habituels, mercredi soir inclus**, seront ouverts avec réactivation du système de **rendez-vous**. Le but principal sera de permettre à chacun d'effectuer au moins un tir le plus tôt possible. Une priorité particulière sera accordée à la formation de ceux qui ont pris leur licence cette saison (n° de licence commençant par 8277 ou plus) sous la houlette de Patrick, notre responsable de la formation et d'Éric en stage d'initiateur.

Les conditions utilisation du stand sont en cours d'évolution. Le nouveau bail, évoqué par le président sortant, bien que plus coûteux est estimé viable par le bureau. Il offre en revanche plus d'autonomie au club ainsi que des possibilités de réaménagement des créneaux d'utilisation. Ceci devrait se traduire par une extension des créneaux d'ouverture dont le détail sera déterminé dans les semaines à venir.

La transition s'achèvera par l'élection d'un nouveau bureau directeur à l'assemblée générale de septembre. Il est néanmoins évident que l'encadrement du club mérite d'être renforcé car de nombreuses fonctions sont "en devenir" faute de titulaire. **J'invite tous ceux qui ont un peu de temps disponible à se faire connaître dès à présent**. Pour améliorer la vitalité de notre association et de notre sport, chacun est bienvenu, quel que soit son domaine et niveau de compétence.

Vert Galant, en avant !

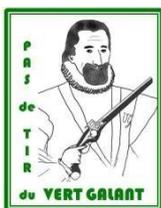
PERMANENCES SECRETARIAT

En attendant la réouverture du stand prévue le 14JUN21, le club a repris ses **permanences secrétariat : Lundi de 15h à 18h et samedi de 9h à 12h**.

Lors de ces créneaux d'ouverture, seul de l'administratif sera possible, l'activité sportive et donc les tirs n'étant toujours pas autorisés dans nos locaux. Les gestes barrières restent obligatoires.

LICENCE : PRIX RÉDUIT POUR LES JEUNES À LA SAISON 2021-22

En septembre, le **prix de la licence de la saison 2021-22 sera diminué de 41€** (suppression de la part fédérale) pour les tireurs de moins de 21 ans (catégories junior à poussin). Avec une cotisation annuelle réduite à environ 40€, voici une belle occasion d'inscrire nos jeunes à notre club favori.



14MAI21

1 Avenue Philippe LEBON 64140 LONS
tel : 09.72.60.56.66 Mail : pasdetirduvertgalant@gmail.com Site web : tirvertgalant.com

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DU PAS DE TIR DU VERT GALANT

Responsable : Vice-président, Charles Saludas 06 21 58 51 89 vp.vertgalant@hotmail.com

Suite aux annonces gouvernementales concernant le calendrier de déconfinement et en conformité avec le protocole sanitaire de la Fédération Française de Tir en date du 08/02/2021, le **Pas de Tir du Vert Galant** procèdera à la reprise de ses activités sportives à compter du :

14 Juin 2021

les lundi de 14 à 20h, mardi-mercredi-jeudi-vendredi : 18h/20h et samedi 8h40/12h40

Nos priorités pour cette réouverture :

- permettre à l'ensemble de nos adhérents de pratiquer le Tir Sportif
- mettre à jour les carnets de tir
- permettre aux néo-licenciés de la saison 20/21 qui n'ont pas ou peu tiré au Vert Galant de bénéficier d'un accès privilégié et encadré au club.

Le plan de continuité d'activité adopté en mai 2020 s'appliquera de nouveau et sera renforcé de nouvelles mesures :

- respect strict des gestes barrières et port du masque obligatoire à l'intérieur
- respect du sens de circulation interne : entrée par le secrétariat, sortie par le club house
- respect des jauges d'occupation de chaque pièce (secrétariat, club house, stands 10m et 25m)
- désinfection des armes de location et des surfaces (postes de tir, protections latérales, poignées, main courante) après chaque créneau de tir
- au pas de tir, présence uniquement des tireurs installés à leur poste de tir respectif, du Directeur de séance et éventuellement d'un formateur accompagnant un tireur débutant.
- Ventilation en position 4/5 pendant toute la durée de présence des adhérents au pas de tir

Ces conditions imposent donc de continuer la **prise de rendez-vous** par créneaux de **40 minutes** et d'arriver à l'heure fixée, pas trop en avance pour éviter les regroupements. Afin de permettre à tous d'accéder aux installations, les séances de tir seront limitées à une par semaine et par adhérent.

La prise de rdv se fait par téléphone uniquement au 09.72.60.56.66 et durant les horaires d'ouverture.

Réservations anticipées lors de permanences téléphoniques les jeudi 10 et vendredi 11 juin de 18h à 20h et le samedi 12 juin de 9h à 12h.

Afin de faciliter les démarches au club :

- Les tireurs devront impérativement présenter leur licence au secrétariat **dès** leur arrivée (nouvel enregistrement électronique des présences)
- Il devront également présenter leur Carnet de Tir (tous les tirs de 1ère phase seront contrôlés)
- Dans la mesure du possible ils apporteront leur arme, en cas de location il le précise lors de la prise de rdv, les armes les attendrons alors au pas de tir
- lors de cette 1ère phase de reprise, il ne sera pas possible de réserver les tunnels 50 et 90 m
- la ciblerie n'est pas conservée par le club, les adhérents pourront acheter sur place mais devront impérativement repartir avec ou jeter dans les bacs jaunes situés à l'extérieur
- le club a fait l'acquisition d'un terminal CB, nous privilégierons donc les paiements sans contact pour les locations et ventes de consommables



1 Avenue Philippe LEBON 64140 LONS
tel : 09.72.60.56.66 Mail : pasdetirduvertgalant@gmail.com Site web : tirvertgalant.com

Saison 2020-21 BULLETIN n° 2 - 4 JUILLET 2021

SOMMAIRE

- Introduction
- Assemblée générale ordinaire et élection nouveau bureau : 16SEP21
- Prix des cotisations de la saison 2021-22 qui débutera le 1^{er} septembre
- Concours amical interne d'été

L'activité du club a repris après une période de fermeture de plusieurs mois due à la COVID19. Quelques palliatifs ont été mis en œuvre comme les séances encadrées à Luquet et les initiations adaptées pour les tireurs débutants. Néanmoins, le club a dû assumer les dépenses incompressibles sans recevoir de compensation. En conséquence, vous ne découvrirez aucun miracle dans le montant des cotisations de la saison prochaine. Au moins, elles n'augmentent pas et toutes les compensations raisonnablement envisageables vous sont proposées.

L'assemblée annuelle de septembre revêt une importance particulière puisqu'un nouveau bureau y sera élu. Si vous avez des idées et souhaitez consacrer un peu de temps au club **faites-vous connaître dès maintenant**. Nous avons besoin de **candidats au bureau**, de **membres d'encadrement** et **toute bonne volonté** peut trouver à s'épanouir au Vert Galant.

Nous espérons à la rentrée de septembre retrouver des conditions plus conviviales, plus nombreuses et plus propices pour pratiquer notre sport-loisir favori. En attendant, nous vous proposons un **petit concours amical** interne adapté aux restrictions sanitaires et qui durera tout l'été.

À bientôt au stand, qui ne fermera pas pendant les vacances. Venez-y souvent vous refaire la main avant l'ouverture de la nouvelle saison. Et plus que jamais : **Vert Galant, en avant !**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ; SCRUTIN EXTRAORDINAIRE

Comme vous l'a appris notre précédent bulletin, l'élection d'un nouveau bureau et donc d'un nouveau président est nécessaire. Ces élections auront lieu lors de la prochaine assemblée générale,

Jeudi 16 septembre 2021 à 18 heures à Lons.

Toutes les candidatures sont dès à présent bienvenues : Présidence, secrétariat, trésorerie pour le bureau lui-même où les fonctions sont électives. Mais **de nombreuses fonctions sont également à pourvoir ou à renforcer** sur simple approbation du comité directeur : encadrement sportif, administration, entretien technique... Si vous avez un peu de temps et le désir de participer au fonctionnement du club, même épisodiquement, vous trouverez une place adaptée dans l'encadrement du club.

PRIX DES COTISATIONS DE LA SAISON 2021-22

Le prix de base de la cotisation reste celui de la saison actuelle. Quelques diminutions sont accordées aux adhérents au prorata de l'impact subi par la fermeture du club.

La part incompressible que le club reverse à la FFTir reste de 75€ pour les "Dames" et "Séniors" (plus de 21 ans au 1^{er} septembre 2021). Pour les plus jeunes, elle ne s'élèvera exceptionnellement qu'à 10€.

D'autre part, de nombreuses déductions viendront réduire les 100€ qui constituent la part normale du club :

- Un **avoir** calculé au prorata de la cotisation 2020-21, d'un **montant maximal de 25€** sera attribué à chacun. Il pourra
 - être directement déduit de la cotisation 2021-22,
 - ou cédé au club en don déductible à 66% des impôts.
- La part club ne sera que de **30€** pour les **moins de 18 ans** et **60€** pour les **18-20 ans**.
- La **réduction famille** est maintenue : 10€ pour chaque membre à partir du deuxième.
- **Parrainage** : Si un membre du club présente une personne extérieure et que les deux s'inscrivent **simultanément**, ils bénéficient **chacun d'une réduction**. Le parrain **peut cumuler** plusieurs parrainages ; mais le cumul avec la réduction famille n'est pas possible.

Exemples :

- Un membre a cotisé "plein pot" en 2020-21 soit 175€. Il bénéficie d'un avoir de 25€. S'il décide de l'utiliser pour sa réinscription : il paiera 150€ pour la saison 2021-22.
- Si son enfant de 17 ans s'inscrit, cet enfant paiera seulement 30€ pour la saison 2021-22.

Le détail de chaque cas figure dans l'annexe 1 du 04JUL21 du règlement intérieur jointe à ce bulletin.

CONCOURS AMICAL INTERNE D'ÉTÉ

Pour animer cette reprise d'été, un **concours amical interne récréatif se déroulera de début juillet au 31 août**. Il n'y aura pas de rassemblement (mesures Covid futures inconnues) mais chacun pourra effectuer ses tirs dans le cadre des séances ordinaires. Chaque épreuve durera le temps d'un créneau de réservation soit 40 minutes, et les tireurs s'auto - arbitreront sous la supervision du directeur de tir.

Pour les armes à feu la distance sera unique : 25 mètres. Pourront être utilisées : **toutes les armes de poing**, y compris anciennes, **tous fusils calibres de chasse** (12, 16, 410...), **toutes les carabines 22LR** y compris à lunette. **Carabines et pistolets 10 mètres** auront leurs épreuves.

Les **armes de loisir** auront leur classement spécifique.

Dans chacune des 13 épreuves, les trois premiers recevront un prix.

Le règlement de ce concours sera publié début juillet.

Bon été à tous. Venez nombreux au stand !

ANNEXE 1 du 04JUL21
AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PAS DE TIR DU VERT GALANT

1. Tarif des Licences et Cotisations pour la saison 2021-22

ADULTES (catégories "Dames" et "Séniors")

(*) Reversée par le club aux Comité, Ligue et Fédération	Part FFTir (*)	Part Club	Total
Renouvellement ou mutation	75€	100€	175€
Création en cours d'année			
Septembre à décembre	75€	100€	175€
Janvier	75€	90€	165€
Février	75€	80€	155€
Mars	75€	70€	145€
Avril	75€	60€	135€
Mai à août	75€	50€	125€
Carte 2 ^e club (dégressif de Janvier à Mai, -10€/ mois)	0€	90€	90€

JEUNES MINEURS (9 à 18 ans, catégories "Cadets", "Minimes", "Benjamins" et "Poussins")

(*) Reversée par le club aux Comité, Ligue et Fédération	Part FFTir (*)	Part Club	Total
Renouvellement ou mutation	10€	30€	40€
Création en cours d'année			
Septembre à décembre	10€	30€	40€
Janvier	10€	26€	36€
Février	10€	22€	32€
Mars	10€	18€	28€
Avril	10€	14€	24€
Mai à août	10€	10€	20€
Carte 2 ^{ème} club	0€	24€	24€

JEUNES MAJEURS (18 à 20ans, catégorie "Juniors")

(*) Reversée par le club aux Comité, Ligue et Fédération	Part FFTir (*)	Part Club	Total
Renouvellement ou mutation	10€	60€	70€
Création en cours d'année			
Septembre à décembre	10€	60€	70€
Janvier	10€	56€	66€
Février	10€	52€	62€
Mars	10€	48€	58€
Avril	10€	44€	54€
Mai à août	10€	40€	50€
Carte 2 ^{ème} club	0€	50€	50€

- **FAMILLE** (référence : livret de famille) : **A partir du 2^e adhérent : réduction de 10€**
- **DROIT D'ACCÈS JOURNALIER** : **pour les licenciés d'autres clubs : 5€**

2. Mesures exceptionnelles rentrée 2021/2022

Le comité directeur a décidé d'accorder une remise en compensation des sévères restrictions que la crise sanitaire a infligées à la saison 2020/2021 : Un avoir "COVID" sera accordé lors du renouvellement des licences aux adhérents de la saison 2020/2021. Cette remise sera variable selon les conditions énumérées ci-dessous.

Pour rappel, le tarif de la licence est décomposé en 2 parts. La part dite "FÉDÉRALE", sur laquelle le club n'a aucune prise, est reversée directement aux diverses instances de la FFTIR. La part "CLUB", elle, reste dans l'association pour ses frais de fonctionnement.

L'avoir sera de **25 % de la part club payée à la saison 2020-21**. Il a été calculé en tenant compte des frais pérennes et incompressibles (loyer, entretien, énergies, taxes...) et des ressources, certaines ayant été diminuées par la fermeture (part "club" des cotisations, vente de consommables, sous-loyers...). Le résultat a été proratisé à la durée de fermeture du club, soit 50% du temps.

Le montant **maximal d'avoir sera de 25€ par adhérent**. Ceci représente un effort total de **6 300 € à charge de notre association**.

Lors du renouvellement de la licence, en septembre 2021, il sera proposé à l'adhérent soit d'appliquer immédiatement son avoir sur la part "CLUB" 2021-22, soit d'en faire don à l'association pour participer à son effort. Ce don, formalisé par un courriel ou courrier, sera déductible à 66% des impôts (certificat à demander par le généreux donateur).

L'avoir ne pourra pas être échangé contre un remboursement.

Les dates de fin de confinement ayant été publiées début mai, aucune réduction ne sera accordée aux adhérents inscrits après le 30/04/2021.

Tableau récapitulatif des avoirs selon les cas de figure

Montant part club payée en 2020/2021 (€)	Type licence	Date d'inscription	montant avoir (€)	Montant Réduction Impôts si abandon 66% (€)
100	Adulte	Septembre à décembre	25	16,5
90	Adulte famille	Septembre à décembre	22,5	14,85
80	Adulte famille 2	Septembre à décembre	20	13,2
31	Jeune	Septembre à décembre	7,5	4,95
21	Jeune famille	Septembre à décembre	5	3,3
90	double club	Septembre à décembre	22,5	14,85
90	Adulte en cours d'année	Janvier	22,5	14,85
80	Adulte en cours d'année	Février	20	13,2
70	Adulte en cours d'année	Mars	17,5	11,55
60	Adulte en cours d'année	Avril	15	9,9
50	Adulte	Mai-Août	0	0
X	Autre cas éventuel non listé dans ce tableau		Y = 25% de X	66% de Y

3. Système de parrainage

Si un membre du club (parrain) présente une personne extérieure (jamais inscrite au VG), une **réduction de 20€** chacun sera appliquée **sur la part club de chacun** (parrain et filleul) à condition que les deux s'inscrivent **simultanément !**

Certaines parts-club étant plus réduites, la réduction est limitée

- à **10€ pour les jeunes mineurs** (9-18 ans, catégories "cadets" et plus jeunes)
- à **15€ pour les jeunes majeurs** (18-21 ans, catégorie "juniors")
- à **15€ pour les "2^{ème} club"**.

Le parrain peut cumuler plusieurs parrainages mais sa réduction maximale ne pourra en aucun cas être supérieure à la part club lui incombant.

La réduction accordée est immédiate et ne peut faire l'objet d'aucune autre contrepartie. Elle ne devient définitivement acquise pour le parrain qu'après paiement intégral de la licence du Filleul. Cette réduction parrainage n'est pas cumulable avec la réduction famille.